



PERSONNES SUSPENDUES OU EXPULSÉES DE PATINAGE CANADA

La liste suivante compte les noms de personnes à qui il est actuellement interdit de participer à toute activité et compétition que Patinage Canada autorise, approuve ou parraine.

Il ne s'agit pas un registre historique des anciens membres qui ont déjà été suspendus. La liste n'inclut pas les noms de mineurs suspendus et n'est pas nécessairement exhaustive. Pour confirmer le statut de membre d'une personne, veuillez contacter Patinage Canada à safesport@skatecanada.ca.

EXPULSIONS PERMANENTES

Les personnes suivantes ont été expulsées de façon permanente de Patinage Canada.

Nom	Catégorie de membre et section	Statut	En vigueur pour la période suivante	Infraction(s)
Robert Ainsworth	Entraîneur – Ont.	Expulsé	En permanence	Inconduite
Maxime Carbonneau	Entraîneur – Qc	Expulsé	En permanence	Inconduite
Rhett Myers	Entraîneur – Alb.	Expulsé*	En permanence	Inconduite
Leyla Smirnova	Entraîneuse – Ont.	Expulsée	En permanence	Inconduite
Thierry Yvars	Entraîneur – Qc	Expulsé	En permanence	Inconduite

Les droits et privilèges d'une personne expulsée de façon permanente, en tant que membre de Patinage Canada, ont été révoqués et toute demande de réintégration n'est pas autorisée.

*Adhésion volontairement résiliée, conformément aux règlements administratifs de Patinage Canada, sans admissibilité à la réintégration.

SUSPENSIONS PROVISOIRES

Les personnes suivantes ont été suspendues provisoirement par Patinage Canada, sous réserve du processus d'enquête et de résolution géré par le gestionnaire de cas de [Patinage en sécurité](#).

Nom	Catégorie de membre et section	Statut	En vigueur pour la période suivante	Infraction(s)
Keith Baker	Entraîneur – Ont.	Suspension provisoire	12 mai 2020 – à déterminer	Allégations d'inconduite
Alexandre Béchette	Entraîneur – Qc	Suspension provisoire	9 juillet 2020 – à déterminer	Allégations d'inconduite
Jason Dunlop	Adhérent – Ont.	Suspension provisoire	1 ^{er} mai 2019 – à déterminer	Allégations d'inconduite
Richard Gauthier	Entraîneur – Qc	Suspension provisoire	2 octobre 2020 – à déterminer	Allégations d'inconduite
Eric Thiessen	Entraîneur – Alb.	Suspension provisoire	26 mars 2018 – à déterminer	Allégations d'inconduite
Geoffrey Scott Waddell	Entraîneur – Ont.	Suspension provisoire	24 décembre 2017 – à déterminer	Allégations d'inconduite

SUSPENSIONS

Les personnes suivantes sont actuellement suspendues par Patinage Canada.

Nom	Catégorie de membre et section	Statut	En vigueur pour la période suivante	Infraction(s)
David Janick	Entraîneur – Ont.	Suspendu – réintégration approuvée sous réserve de conditions**	20 juin 2019 – à déterminer	Inconduite
Timothy White	Entraîneur – Ont.	Suspendu	24 septembre 2020 – 24 mars 2021	Infraction aux politiques : Code de déontologie des entraîneurs / Politique sur l'adhésion des entraîneurs professionnels

**Le respect des conditions requises a été interrompu par la pandémie de COVID-19. La réintégration a été approuvée sous réserve du respect de toutes les conditions.

Glossaire

Allégations d'inconduite : l'allégation relève du processus de règlement des griefs et aucune décision finale n'a été rendue.

Suspension provisoire : la personne a été provisoirement suspendue par Patinage Canada, sous réserve du résultat d'une enquête, d'un appel et d'une décision finale.

Infraction d'inconduite : acte, conduite ou comportement causant du tort ou ayant le potentiel de causer des préjudices physiques ou psychologiques, qui comprend ce qui suit : maltraitance (comportements et actes abusifs, de nature physique, psychologique et sexuelle, négligence, manipulation psychologique et obstruction ou manipulation relativement aux processus liés à la mise en œuvre des politiques de Patinage Canada, y compris les représailles, la complicité, le défaut de signaler tout mauvais traitement infligé à une personne mineure, le défaut de signaler tout comportement inapproprié et le dépôt délibéré de toute fausse allégation), l'abus de pouvoir, l'intimidation, le harcèlement et la discrimination.

Expulsion permanente : tous les droits et privilèges en tant que membre et adhérent de Patinage Canada ont été révoqués et toute demande de réintégration n'est pas autorisée.

Infraction à la politique : tout acte qui ne respecte pas la politique ou la procédure applicable de Patinage Canada ou toute politique ou procédure d'un organisme directeur applicable.

Suspension : la personne n'est pas autorisée à participer aux activités des adhérents ou des membres, comme prescrit Patinage Canada.

Les noms des personnes sanctionnées qui sont décédées sont retirés de cette liste après 90 jours. Les noms sont répertoriés par ordre alphabétique par nom de famille.